

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-87
CONCERNANT L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE
LA PLACE PUBLIQUE MULTIFONCTIONNELLE DE LA VILLE D'AMOS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 15 juin 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-87 concernant l'utilisation et l'occupation de la place publique multifonctionnelle de la Ville d'Amos. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 16 juin 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 16 juin 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 16 juin 2026

(s) Mariane Michaud, greffière